



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar

Président : Alexandre Staeger (ML)
Membres : Christian Allenbach (Les Verts)
Juliane Baumann (UDC)
Raphaël Corbaz (PLR)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Mario Gori (SOC)
Arnaud Grand (PLR)
Andrea Gremaud (SOC)
Heinz Schoeneich (PLR)
Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 25 novembre 2016 à 19h00 en la salle de conférence du 3^{ème} étage du bâtiment sis à l'avenue des Alpes 22. La Municipalité était représentée par Madame Jacqueline Pellet, Conseillère municipale, et Monsieur Simon Smith, Chef du Service affaires sociales et jeunesse. La Commission remercie ces personnes de leur présence ainsi que des réponses apportées aux nombreuses questions posées pendant la séance.

1. Introduction

Le préavis n° 45/2016 a d'abord pour objectif de rappeler et de rendre visible le concept d'aide au développement de notre Commune. Le financement de l'hôpital dont il est question dans le préavis s'inscrit dès lors dans ce concept général.

Ce dernier se compose de trois piliers, comme le relève le préavis : l'aide d'urgence, l'aide aux projets ayant un lien avec Montreux et la collaboration avec la FEDEVACO.

La Municipalité rappelle pour le surplus que la Commission de gestion avait souhaité

augmenter le montant annuel versé au tiers-monde.

Or, chaque semaine, la Municipalité reçoit des demandes de soutien émanant de personnes et d'organismes divers. Il est donc nécessaire de réactualiser le concept d'aide au développement, afin de pouvoir faire le tri, parmi toutes les demandes reçues, entre celles qu'il convient d'accepter et de celles que l'intérêt public commande de refuser.

Quant au projet d'hôpital dont il est question dans le préavis, la Municipalité souligne que ce dernier relève du 2^e pilier du concept d'aide au développement de notre Commune en ce sens que le soutien se justifie de par les acteurs du projet, en partie montreusiens. De plus, notre exécutif a vu dans ce projet l'opportunité de participer à une entreprise bien conçue et bien encadrée, notamment grâce à la collaboration avec la FEDEVACO.

2. Etude du préavis chapitre par chapitre

2.1 Concept général (point 3 du préavis)

Le montant global de l'aide versée par la commune est présenté dans le tableau de la page 4 du préavis.

2.2 Aide d'urgence en cas de catastrophe (point 3.1 du préavis)

La Commune n'octroie l'aide d'urgence en cas de catastrophe qu'aux organisations qui ont le sérieux reconnu.

Cette aide n'est pas octroyée uniquement aux pays en développement mais aussi en Europe comme dans le reste du monde.

2.3 Aide aux projets ayant un lien avec la Commune (point 3.2 du préavis)

La Municipalité explique que, du moment qu'un projet a une certaine envergure, il fait nécessairement l'objet d'une publication dans « Vivre à Montreux ». Dans le cadre de ce 2^{ème} pilier de l'aide communale au développement, l'initiative vient souvent de particuliers qui demandent un soutien à la Commune pour leur projet.

Une lecture attentive de l'annexe 1 du préavis permettra d'ailleurs de remarquer que, parmi tous ceux évoqués, seul un projet a trait à la formation. Selon la Municipalité, cette situation est due au « hasard des demandes ». Il convient toutefois de souligner que certains projets présentent des composantes se rapportant à la formation, par le fait, entre autres, que des stagiaires sont associés aux projets. A cela s'ajoute un récent projet non reporté dans dite annexe, qui vise à aider la ville de Clarens (en Afrique du Sud) à mettre sur pied une structure d'APEMS ainsi que des places de formation dans le domaine de l'hôtellerie et du ballet. Ce projet est en partie financé par le biais du budget « jumelages » de notre Commune.

L'action de la Commune se limite à un soutien financier. Il n'y a donc pas d'aide en nature ou en ressources humaines communales sur place. De plus, la Municipalité exige la fourniture d'un plan financier ainsi que des coordonnées du responsable, avec qui elle traitera exclusivement. En outre, un comité d'experts de la FEDEVACO intervient, notamment pour établir un rapport d'analyse sur la façon dont l'argent aura été utilisé.

La Municipalité rappelle encore que l'éducation relève de l'aide au développement et que, de ce fait, une telle composante est incluse dans le préavis sous revue. Il y a toujours une imbrication entre soin et éducation. Toutefois, l'un n'exclut pas l'autre.

Enfin, le lien fort avec Montreux du projet prévu par le préavis réside dans le fait que les médecins qui œuvreront dans l'hôpital sont montreusiens ou ont vécu dans notre commune pendant longtemps.

2.4 FEDEVACO – Fédération vaudoise de coopération (point 3.3 du préavis)

La FEDEVACO dispose de personnel *in situ* pour effectuer les évaluations qui servent de base aux rapports annuels consacrés à la destination effective des moyens mis à disposition. Elle prend la décision d'accorder le soutien ou non sur la base du sérieux et de la crédibilité de l'auteur de la demande.

A la lecture du tableau de la page 4 du préavis, un commissaire remarque que les montants que notre Commune alloue à l'aide au développement sont encore très éloignés de l'objectif de 0.7% du budget annuel de fonctionnement défini par les Nations Unies. Une telle somme représenterait environ 1 million de francs par année.

Les frais de fonctionnement annuels de l'hôpital dont il est question dans le projet sous revue sont à considérer en sus de l'aide « ordinaire » prévue annuellement par le budget.

Un commissaire constate l'effort effectué depuis ces dernières années. Il lui semble que les acteurs du monde politique doivent se rendre compte de la nécessité de donner.

2.5 Construction (point 6 du préavis)

Compte tenu du fait que le budget d'exploitation est déjà prévu pour 2017, un commissaire s'étonne de la brièveté des délais d'exécution. La Municipalité répond que le dossier est déjà prêt. La structure étant légère, elle peut être montée assez vite.

2.6 Financement de la construction (point 6.1 du préavis)

Il y a une erreur dans le tableau de la page 7 du préavis : il s'agit bien d'un montant total de CHF 83'819.00 et non de CHF 83'219.00 comme indiqué. Les conclusions du préavis sont correctes.

Le point 8 « Assainissement » se rapporte à l'évacuation des eaux (claires et usées). Il n'est pas prévu d'installer le réseau électrique, car une telle installation n'est pas opportune dans cette région du monde. Notre commune ne contribuerait pas à l'entier du projet, c'est pourquoi tous les postes imaginables du budget de construction ne sont pas pris en charge et donc pas présentés dans le projet qui est soumis à notre autorité.

2.7 Equipement (point 6.2 du préavis)

Le transport du matériel n'est pas du ressort de la Commune, dès lors celle-ci n'a pas approché de partenaires particuliers.

Le montant de CHF 7'200 cité dans le préavis sous point 6.2 n'est pas intégré dans le budget présenté point 6.1 car le poste correspondant n'est pas pris en charge par la commune mais par ECOFORMATION.

2.8 Energie (point 6.3 du préavis)

La pose de panneaux solaires n'a pas été incluse dans le projet, car ECOFORMATION va chercher d'autres partenaires pour financer ces travaux. La Commune se contente de soutenir le projet sous revue ; elle n'en est pas l'instigatrice ou la promotrice.

2.9 Conséquences financières (point 7 du préavis)

Un commissaire remarque que le montant fourni pour l'exploitation de la structure hospitalière sur les cinq premières années est comparable à celui investi pour la construction de l'édifice qui accueillera dite structure.

3. Débat

La commission salue unanimement le projet sous revue, car ce dernier est bien ciblé et surveillé, en particulier grâce à la collaboration avec une institution aussi sérieuse que la FEDEVACO. Madagascar est en effet l'un des pays les plus pauvres du monde.

Certains commissaires affirment que le projet d'hôpital est tellement modeste qu'il ne sera qu'une « goutte d'eau dans l'océan ». La Municipalité estime quant à elle qu'il s'agit au contraire du « petit morceau de levain qui peut suffire à faire lever la pâte ».

La majeure partie des membres de la commission, consciente de la nécessité de lutter contre la pauvreté, acceptera le préavis sans réserve. Ils félicitent la Municipalité du dépôt du présent préavis. L'un d'entre eux avait d'ailleurs été interpellé par un article désignant Montreux comme un mauvais élève de l'aide au développement. Or personne n'aime être taxé de mauvais élève. Il rappelle encore que les individus sont le moteur de l'aide internationale et qu'il s'agit d'une question de conscience.

Quelques commissaires craignent cela dit la multiplication des petits projets suite à la récente augmentation du budget consacré à l'aide au développement. Il est par ailleurs absolument nécessaire de promouvoir les projets ayant pour objectif principal d'améliorer l'offre en matière de formation. Ces mêmes membres de la Commission estiment en effet que dite catégorie de projets présente « un meilleur rendement », le but visé étant que les personnes dans le besoin atteignent une forme d'autonomie. Il s'agirait donc d'apprendre aux gens à ne pas tomber malades, plutôt que de n'agir que sur les conséquences. En effet, comme le dit l'adage, il vaut mieux prévenir que guérir ! C'est pourquoi ces quelques commissaires regrettent que l'aspect formation/éducation ne ressorte pas mieux du projet d'hôpital contenu dans le préavis, alors qu'il est prévu d'y engager des stagiaires.

Un commissaire salue le principe de consacrer une infime partie du budget à l'aide au développement. Il refusera cela dit le préavis car il lui semble essentiel d'éduquer les gens avant toute chose. Il faut donc mettre l'accent d'abord sur l'éducation, éventuellement sur la reforestation aussi, en sus de l'aide d'urgence, aide qui va selon lui de soi.

La Municipalité répond qu'elle prendra langue avec la FEDEVACO afin d'intégrer plus de formation dans les projets de soutien proposés.

Un autre commissaire estime pour sa part que ce n'est pas à l'Etat de soutenir le développement. Il affirme n'éprouver aucune honte à vivre dans une commune que certains journalistes qualifient de « pingre » et ne voit pas non plus en quoi la Suisse devrait se sentir responsable de la situation dans les pays émergents. Il pense enfin que c'est une question de conscience personnelle et qu'il n'est pas acceptable de forcer les contribuables à donner s'ils ne le souhaitent pas.

Il lui est répondu que notre prospérité est fondée sur des rapports inégaux avec ces pays. Dès lors, l'aide publique au tiers-monde lui paraît justifiée. L'accroissement de la prospérité dans les pays occidentaux s'est fait au détriment des autres. Les minerais, notamment, sont exploités par l'occident.

La Municipalité estime que l'aide au développement s'inscrit dans le cadre du préambule de la constitution fédérale. Le niveau de l'intervention est par ailleurs en adéquation avec nos moyens.

On rappelle encore l'art. 71 de la Constitution vaudoise :

Art. 71

¹ L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.

² Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique

de paix.

Selon le Commentaire du projet de nouvelle constitution, de mai 2002, ad art. 71, cette disposition invite l'Etat et les communes à prendre des mesures pour apporter leur aide à l'extérieur du Canton, dans la mesure où le respect des compétences fédérales le permet.

Cet article vise tant l'aide humanitaire dans le cas de situations d'urgence telles que guerres, famines ou catastrophes naturelles ou technologiques que la coopération au développement, c'est-à-dire l'aide à long terme contribuant à améliorer les conditions d'existence.

Force est de constater que la politique de la Municipalité s'inscrit exactement dans le cadre, non contraignant, décrit ci-dessus.

Conclusion

En conclusion, c'est par 8 oui, 2 non et aucune abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 45/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar,

où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent préavis ;
2. de confirmer les axes du concept communal en matière d'aide au tiers-monde ;
3. d'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière de CHF 83'819.- au maximum pour la construction d'une structure hospitalière à Bekoratsaka, décrit dans le présent rapport-préavis ;
4. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 83'819.- au budget 2017 sur le compte No 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » ;
5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

6. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

7. d'autoriser la Municipalité à porter au budget du compte No 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » Fonds d'aide au Tiers-Monde, un montant de CHF 16'700.-, durant les cinq premières années d'exploitation de la structure hospitalière à Bekoratsaka ;

8. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 16'700.- au budget 2017 sur le compte 700.3655.03 « Subvention aide et prévoyance sociale » ;

9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

8 oui, 2 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Alexandre Staeger (ML)